Article écrit par Service Presse le 11 juillet 2012

ZAPA (Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air) : A J-1 de la date de clôture des dossiers de candidature, l'Automobile Club Association (ACA) interpelle les élus des 7 agglomérations candidates

La date butoir pour les candidatures relatives à la mise en place de ZAPA (Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air) est fixée au 12 juillet 2012. A ce jour, sept collectivités sont en lice pour mettre en place ce projet visant à interdire l'accès des centres urbains aux véhicules anciens : la ville de Paris, Plaine Commune, Clermont Communauté, Grenoble Alpes Métropole, le Grand Lyon, Communauté de Pays d'Aix et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Didier Bollecker, Président de L'Automobile Club Association (ACA) adresse aujourd'hui un courrier aux élus des villes candidates afin de leur rappeler que :

1) La mise en œuvre d'une ZAPA et son fonctionnement nécessitent un budget qui ne s'auto finance pas. Les charges administratives et financières (signalisation, marquages, contrôles, etc.) sont disproportionnées.

2) les bénéfices environnementaux ne sont pas prouvés dans les pays étrangers ayant adopté de telles dispositions. L'exemple de Potsdam est exemplaire puisque cette ville sans zone environnementale a enregistré entre 2007 et 2008 une amélioration de la qualité de l'air plus importante que sa voisine Berlin, pourtant l'une des premières à mettre en place une zone environnementale en Allemagne.

3) une ZAPA implique des aspects antisociaux évidents :
- des acheteurs de véhicules diesels récents et « bonussés » mais sans filtre à particules privés d'accès aux zones concernées,
- une discrimination à l'égard des personnes ne pouvant acheter des véhicules neufs, notamment les ménages modestes et les jeunes,
- une atteinte aux intérêts de l'économie locale et du tourisme
- un coût du remplacement des véhicules pour les acteurs économiques (transporteurs, entreprises.)

L'Automobile Club Association rappelle enfin que la Suisse – pays où la conscience environnementale est traditionnellement forte – a renoncé le 12 janvier 2011, après une longue analyse du rapport coût/avantage et de larges auditions en 2010, à mettre en œuvre de telles zones environnementales en indiquant que la mesure proposée serait disproportionnée, engendrerait une charge administrative excessive en regard de son utilité, et provoquerait une inégalité de traitement.
Pour rappel :
- En février dernier, l'ACA demandait aux municipalités tentées par une ZAPA de prendre en compte

les aspects économiques et sociaux d’un telle mesure ;
- Le 6 juin, le Maire de Nice - devant la complexité du projet et son impopularité - renonçait à la mise en place d'une ZAPA ;
- En avril, la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand émettait quelques réserves sur les ZAPA, ne souhaitant pas « pénaliser une population modeste » ;